

Attribution de temps

Il vient au comité, il s'entend avec nous, mais au retour de son caucus il nous dit ensuite qu'il regrette, qu'il ne peut respecter l'engagement pris la veille parce que son caucus lui a donné instruction de changer d'avis. C'est arrivé hier au comité. Si j'avais le compte rendu sous la main je le citerais, mais je ne manquerai pas de le faire en temps et lieu.

Comme je siège au Comité des finances, je n'ai pas voulu laisser passer l'occasion d'expliquer le pourquoi de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: En tant que membre du Comité des finances, je crois que, lorsqu'un membre d'un important comité de la Chambre fait une accusation aussi grave, il doit être prêt à fournir des preuves à l'appui, autrement il doit retirer son accusation immédiatement, et je demande au Président d'en décider ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas vraiment de quelle accusation il s'agit. Le député d'Essex—Windsor pourrait-il me dire quelle est cette accusation?

M. Langdon: J'ai entendu le député d'Edmonton—Nord—Ouest dire que le député de Yorkton—Melville avait pris un certain engagement et que, par la suite, il. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai besoin de la transcription pour voir ce qui s'est passé au comité. Ce dont le député parle s'est passé au comité et nous sommes maintenant à la Chambre des communes. Par conséquent, le député d'Edmonton—Nord—Ouest a la parole pour poursuivre le débat. Je ne peux pas rendre de décision sur ce qui s'est passé au comité.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne parle pas de ce qui s'est passé au comité. En fait, c'est le député d'en face qui en a parlé. Il a fait une accusation à la Chambre au sujet de ce qui s'est passé au comité. Il a accusé mon collègue, qui est aussi membre du Comité des finances, d'avoir manqué à sa parole.

C'est une accusation extrêmement grave. Il faut qu'elle soit appuyée par des preuves ou retirée. J'implore simplement le député de retirer cette accusation indigne de lui et de son parti.

• (1720)

M. Dorin: Monsieur le Président, je retire toute accusation qui pourrait offenser quiconque, sans savoir vraiment comment. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Bien, le député retire ses accusations. Je donne maintenant la parole au député d'Edmonton—Nord—Ouest.

M. Dorin: J'ai parlé de la procédure du comité parce que je voudrais établir qu'on perd toute crédibilité en laissant entendre à la Chambre ou même ailleurs dans le pays que cette question n'a pas été suffisamment débattue au Parlement ou à l'extérieur du Parlement. À ma connaissance, aucune autre question, à l'exception du libre-échange peut-être, n'aura été autant discutée au Parlement et ailleurs.

La popularité ou l'impopularité de la mesure est un aspect de la question, mais, selon moi, on ne peut dire qu'elle n'a pas été suffisamment discutée. Je suis un des membres du Comité des finances qui a cette question à son programme depuis au moins quatre ans. Nous l'avons étudié, nous avons tenu beaucoup d'audiences sur le sujet, nous avons examiné différentes études et nous nous sommes même rendus à l'étranger. Des améliorations ont été apportées au projet en cours de route pour tenir compte des préoccupations que certains nous avaient exprimées.

Il est certain, que pour ce qui est d'examiner toutes les informations disponibles, l'objectif a été largement atteint. C'est pourquoi j'estime qu'il est tout à fait injustifié de prétendre que la question pourrait évoluer différemment si l'on en discutait davantage au Parlement et ailleurs.

La demande retenue par le comité pour examiner ce projet de loi était à-propos. Avant même que n'ait lieu le vote à l'étape de la deuxième lecture, sachant qu'il serait saisi de la question, le Comité des finances a convenu d'une méthode pour régir ses délibérations. Un comité de planification a entériné la démarche proposée le 12 février et l'étude du projet de loi devait se poursuivre en commençant par les réunions avec les fonctionnaires du ministère des Finances.

Sans avoir proféré une seule plainte, sans avertissement, voire sans avoir pris la peine, par simple politesse, de s'expliquer, les représentants officiels du Nouveau Parti démocratique au sein de ce comité, au mépris de